

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
11/05/2020

Dossier complet le :
15/05/2020

N° d'enregistrement :
f09320p0111

1. Intitulé du projet

Réhabilitation du quai de l'épi dans le port de Saint-Tropez

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VILLE DE SAINT-TROPEZ

Nom, prénom et qualité de la personne

Mr le Maire Jean Pierre TUVERI

habilitée à représenter la personne morale

Mr Jean François TOURET Directeur du port

RCS / SIRET

2 1 8 3 0 1 1 9 0 0 0 0 1 1

Forme juridique

Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9 ^b)	Projet prévoyant la réhabilitation et la mise en place d'installations portuaires
4.1.2.0.	Projet dont le montant est supérieur à 1 900 000 euros TTC
4.1.3.0.	Réalisation de 80 m ³ de dragages de sédiments dont la teneur est supérieure au niveau N2 de référence pour plus d'un élément

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le quai de l'épi se situe sur le domaine public portuaire, dans la partie Sud-Ouest du bassin du vieux port de Saint-Tropez. Il constitue le prolongement du quai Bouchard, de l'angle de la pierre froide face à l'établissement « L'OPERA » jusqu'à l'angle de la pierre froide face à la boutique « LE PALAIS DU CIGARE » (cf. annexe 2 Note de présentation).

Cette partie du port, et les ouvrages qui la constituent, présentent :

- Un très mauvais état ;
- Les différents réseaux sont établis de façon anarchique et souvent sans autorisations.

La commune de Saint-Tropez envisage ainsi de réhabiliter ce secteur (mise aux normes notamment) selon le programme global suivant :

- Longueur de quai à réhabiliter : 74 ml environ ;
- Largeur de quai à réhabiliter : 8 ml environ (auxquels s'ajoute la chaussée) ;
- Travaux sous-marins.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de réhabiliter le secteur du quai de l'épi. Compte tenu du caractère patrimonial fort de ce quai (anciens chantiers de construction navale) et des secteurs alentours (sites classés, inscrits et monuments historiques inscrits), la commune souhaite :

- Conserver de cette époque certains éléments et les réutiliser suivant des techniques modernes : pierre froide en blocs cyclopéens, pavés en pierre de taille, bollards cylindriques de quai en pierre monolithe encore visibles, etc. ;
- Préserver la mémoire du lieu avec une reconstitution pérenne au sol et/ou verticale : par exemple, fresque au sol des anciens chantiers, mosaïque, plaque de laiton, panneau mural indestructible, etc.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet, dans sa phase travaux, consistera à :

- Réaliser un ponton fixe d'amarrage qui reposera sur des appuis composé d'une assise en ballast incluant un géotextile, d'un pieux PEHD bétonné et encastré dans la semelle DN609, d'un chevêtre béton, d'un tablier mixte aluminium bois de 1,50m de large, d'équipements (taquets, bouées de secours, échelle, extincteur, plaque de numérotation des postes d'amarrage, pendilles)
- Réhabiliter le quai de l'épi existant en démolissant le couronnement existant, en reconstruisant le couronnement existant en construisant un mur garde-grève, en réalisant un remblais contigu au quai et un platelage bois.

Le traitement architectural du projet de réhabilitation du quai de l'épi a été pensé de manière à s'intégrer pleinement dans le site patrimonial et historiquement riche. Ainsi, les éléments suivants ont été envisagés :

- Rappel d'un nez de quai en bois s'inspirant de la conception de 1822 (cf. figure supra) ;
- Conservation du pavage en pierres historiques des pans inclinés existants, et mise en valeur avec une verrière horizontale circulaire et éclairée ;
- Maintien partiel du couronnement en pierre massive du quai ;
- Enlèvement en totalité du revêtement bitumineux existant ;
- Traitement des eaux de ruissellement sur la zone du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet permettra d'accueillir, sur le nouveau ponton fixe, 23 unités de 7 à 11 mètres.

Le quai de l'épi réhabilité permettra d'assurer une circulation sécurisée des piétons, tout en garantissant une bonne intégration paysagère de l'ouvrage réhabilité. En effet, en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France, une attention particulière a été portée sur le traitement architectural du quai réhabilité (platelage, paroi vitrée en verre sur le sol, conservation d'éléments historiques).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures administratives d'autorisation suivantes :

- Dossier d'autorisation environnementale unique loi sur l'eau
- Dossier d'autorisation spéciale de travaux en site classé
- Évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 (cf. annexe 6)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de quai à réhabiliter :	74 ml
Largeur de quai à réhabiliter :	8 ml
Longueur du ponton fixe :	51 ml
Largeur du ponton fixe :	1,50 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Vieux port de Saint-Tropez
83990 SAINT-TROPEZ

Coordonnées géographiques¹

Long. 06° 38' 13" E Lat. 43° 16' 18" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

*Domaine public non cadastré
D P p.*

Point de départ :

Long. 06° 38' 14" E Lat. 43° 16' 17" N

Point d'arrivée :

Long. 06° 38' 12" E Lat. 43° 16' 19" N

Communes traversées :

Commune de Saint-Tropez

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur le territoire de la commune littorale de Saint-Tropez.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans les abords de plusieurs monuments historiques, notamment : Eglise paroissiale Notre-Dame de l'Assomption, Chapelle de la miséricorde, Chapelle de l'Annonciade (portail), Maison Le Corsaire, Chapelle de Saint-Tropez, Lavoir et sa fontaine.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet se situe dans le périmètre du site inscrit "Plan d'eau".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet se situe à environ 3 km du périmètre de la zone Natura 2000 de la Corniche varoise.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet se situe dans le périmètre du site classé "Plan d'eau et terre-pleins".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront acheminés pour la réhabilitation du quai de l'épi et la création du ponton fixe. Ces matériaux ne seront pas issus de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La biodiversité est pauvre dans le port de Saint-Tropez qui n'est pas propice au développement des espèces (trafic maritime, pauvreté du milieu). Les espèces vagiles présentes seront perturbées durant la réalisation des travaux par les vibrations, la turbidité et le bruit. Elles quitteront la zone de projet pour la recoloniser après les travaux. Les perturbations seront donc ponctuelles et limitées à la période de travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 3 km environ du site Natura 2000 de la Corniche varoise. Les impacts seront ponctuels et limités à l'enceinte portuaire. Le projet n'est donc pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce du FSD du site de la Corniche varoise.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune littorale de Saint-Tropez est concernée par le risque de submersion marine pour lequel un Porter à Connaissance a été établi à l'échelle du département du Var. Ce risque est limité dans l'enceinte portuaire et a été pris en compte au moment de la définition du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier, les travaux engendreront des déplacements et des trafics sur le secteur de projet afin d'acheminement les engins et matériaux sur site. Néanmoins, ces nuisances seront limitées à la période de travaux, en dehors de la période estivale durant laquelle le port est très fréquenté.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation des travaux en phase de chantier engendrera du bruit sur la zone de projet. Néanmoins, ces nuisances seront limitées à la période de travaux, en dehors de la période estivale durant laquelle le port est très fréquenté.

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des travaux en phase de chantier pourra engendrer des vibrations sur la zone de projet (utilisation des engins de chantier). Néanmoins, ces nuisances seront limitées à la période de travaux, en dehors de la période estivale durant laquelle le port est très fréquenté.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les engins de chantier seront régulièrement contrôlés sur site pour éviter des rejets dans l'air, en dehors des normes de contrôle (cf. annexe 2 Note de présentation).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'application de l'ensemble des mesures de sécurité sur le chantier permettra d'éviter tout risque de rejets liquide sur la zone de travaux et dans le milieu marin (cf. annexe 2 Note de présentation).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans des secteurs protégés (sites classés et inscrits, abords de monuments historiques). Il a été défini en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France pour s'intégrer au mieux dans ce patrimoine riche.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités humaines seront partiellement limitées en période de travaux (travaux réalisés en dehors de la période estivale). En période d'exploitation, le secteur de projet retrouvera l'usage actuel du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures envisagées d'évitement et de réduction des effets négatifs du projet sont les suivantes :

- Mesures d'évitement : la réhabilitation du quai par le maintien du quai existant a été privilégié par rapport à une solution de démolition et de reconstruction du quai pour éviter un impact négatif fort sur le patrimoine architectural et historique du port de Saint-Tropez.

- Mesures de réduction : mesures régulières de turbidité avant, pendant et après travaux, mise en place de filets anti-MES pendant travaux, mise à disposition de filet anti-pollution en cas de pollution accidentelle.

Outre ces mesures, le respect des normes de chantier pendant travaux permettra de limiter au maximum les impacts négatifs de celui-ci (nuisances sonores et visuelles notamment).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

[Empty space for response to question 7]

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Liste de l'ensemble des annexes (obligatoires et facultatives) :

- Annexe 1 : Présentation du demandeur
- Annexe 2 : Note de présentation
- Annexe 3 : Plan de situation au 1/25000ème
- Annexes 4a à 4e : Plans
- Annexe 5 : Photographies datées
- Annexe 6 : Évaluation simplifiée des incidences Natura 2000
- Annexe 7 : Localisation Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.



Fait à

SAINT-TROPEZ

le.

04 mars 2020

Signature



